



Camping le Roustou

32 chemin du Roustou – 05230 Prunières

04.92.50.62.63 – contact@campingleroustou.com

Conditions Générales de Vente 2022

Validité des tarifs

Les présentes conditions générales de vente sont acceptées par le client, après validation de ce dernier, au moment de la réservation, en cochant la case « J'accepte les CGV ».

Les tarifs indiqués sur www.campingleroustou.com ou sur nos dépliants sont valables pour 2022 et sont exprimés en TTC. La TVA appliquée est celle en vigueur actuellement au taux de 10%.

Les frais de réservations et le montant de la taxe de séjour ne sont pas inclus dans le prix du séjour. La taxe de séjour est à régler sur place, à votre arrivée. Son tarif est de 0.60€ par adulte et par nuitée.

Les promotions en cours ne sont pas cumulables avec celles générées par la carte ACSI ou ANWB.

Les Conditions de règlement

L'option de réservation est valable 5 jours, au cours desquels la réservation doit être effectuée sur le site internet dans la rubrique « Réservation ». Sans confirmation de votre part dans les 5 jours suivant votre appel téléphonique, l'option est annulée.

Toute réservation ferme doit être accompagnée d'arrhes à hauteur de 50% du séjour, plus 15€ de frais de réservation et des options éventuelles.

Un email de confirmation vous sera envoyé à la réception de vos arrhes, récapitulant le montant total de votre séjour, taxe de séjour non incluse.

Le solde de tout compte du séjour est à régler **à votre arrivée**. Les modes de paiement acceptés sont la Carte Bancaire, les Chèques (à l'ordre de la SAS Camping La Presqu'île) et les Chèques Vacances.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne pourra donner lieu à aucun remboursement, la totalité du séjour restant due.

L'établissement refusera l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué (bébé et enfants compris).

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne peuvent être admis.

Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'hébergement ou l'emplacement qui leur est alloué. Toute personne, en dehors de ces personnes inscrites, sera considérée comme un visiteur et devra être enregistré à l'accueil.

Le locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping (affiché à l'accueil). En cas de non-respect de ce dernier, la direction est en droit de l'exclure du camping.



Camping le Roustou

32 chemin du Roustou – 05230 Prunières

04.92.50.62.63 – contact@campingleroustou.com

Les locatifs

- 4 à 6 personnes (bébés et enfants compris), selon la capacité d'accueil de l'hébergement loué
- L'emplacement pour 1 voiture (qui doit être garée devant la location)
- L'accès aux animations, aux services et aux équipements de loisirs
- Nos hébergements sont entièrement équipés en ustensiles de cuisine, vaisselle, mobilier, couvertures et oreillers.
- Les draps ne sont pas fournis, vous avez la possibilité d'en louer auprès de la réception, sur réservation.
- Possibilité de louer : lit bébé et chaise haute en supplément
- Toute installation supplémentaire (petite tente) est autorisée, moyennant un supplément et après accord de la direction

Quelques jours avant votre arrivée, un inventaire de la location vous sera envoyé par email, afin de préparer au mieux votre séjour.

Les locatifs se louent à partir de 2 nuitées en période de hors et basse saison. En haute saison, ils se louent du samedi au samedi.

L'horaire d'arrivée des locatifs se fait à partir de 17h. Les départs s'effectuent au plus tard à 10h.

Une caution de 200€ vous sera demandée à votre arrivée soit par chèque ou empreinte bancaire.

Le nettoyage de la location doit être effectué par le locataire juste avant son départ. La caution vous est restituée lors de l'état des lieux de votre location. Dans le cas où le chalet n'est pas restitué dans un état de propreté convenable, l'option ménage vous sera créditée, selon le tarif en vigueur.

L'état des lieux est effectué en votre présence, le jour de votre départ entre 7h et 10h. Le rendez-vous est pris auprès de la réception, à votre arrivée, et en fonction des plages horaires disponibles du planning.

Dans le cas d'un départ en dehors de ces horaires, la caution ne pourra vous être restituée ou détruite, qu'après visite du chalet de notre part.

Les emplacements de camping

Le forfait de base comprend :

- 2 personnes
- L'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car
- L'emplacement pour 1 voiture (qui doit être garée sur l'emplacement)
- L'accès aux sanitaires et à la vidange des eaux usées
- L'accès aux animations, services et équipements de loisirs

6 personnes maximum sont autorisées sur l'emplacement.



Camping le Roustou

32 chemin du Roustou – 05230 Prunières

04.92.50.62.63 – contact@campingleroustou.com

Capacités maximales par emplacement :

3 tentes ou 1 caravane et 1 petite tente ou un camping-car et 1 petite tente

Il vous sera attribué un emplacement de camping, en fonction de la catégorie sélectionnée et en fonction de nos disponibilités.

Au cours de votre séjour, il ne sera pas possible de changer d'emplacement, sauf en cas exceptionnel et avec l'accord de la direction.

Le jour de votre départ, les emplacements doivent être libérés au plus tard à 12h. Le dépassement des horaires, entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire. Votre emplacement doit être restitué propre et sans débris.

La remise de la clé magnétique pour l'ouverture de la barrière se fait à votre arrivée, auprès de la réceptionniste, lors des modalités administratives.

A la fin du séjour, la clé doit être restituée auprès de la réception :

- Soit le jour de même de votre départ
- Soit, en cas de départ très matinal, la veille ou bien la clé doit être déposée dans boîte aux lettres.

En cas de perte ou de dégradation de la clé magnétique, elle vous sera facturée 30€.

L'intensité des bornes électriques est de 6 ampères (1500 watts). Le client se branche à la borne avec son propre matériel. Des adaptateurs européens sont à la vente à la réception.

Animaux Domestiques

Les animaux sont acceptés dans l'enceinte du camping. Vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour et leur tatouage. Vous êtes responsables de ramasser leurs déjections. Les animaux sont interdits sur la partie gazonnée de la plage.

• En hébergement, quand ils sont acceptés, un chien seul par location est admis. Ils ne doivent pas dormir dans la literie et ne doivent pas causer de dommages matériels.

Les animaux ne doivent en aucun cas être SEULS dans le logement.

• En emplacements de plein air, ils sont acceptés avec supplément payable à la réservation (voir « Options »)

Les chiens de race Rottweillers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosas, ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux 4 races citées précédemment sont formellement interdits.

Annulation de votre séjour sans Garantie Annulation

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception ou par email) auprès de l'établissement. Un justificatif vous sera demandé.

L'annulation, émanant du client, entraîne une facturation variable, selon la date à laquelle elle intervient :

- Annulation à plus de 60 jours avant le début du séjour : Remboursement des arrhes versées, déduits des frais de réservation (15€) et d'assurance annulation éventuelle (4% du montant total du séjour, frais de réservation non inclus)



Camping le Roustou

32 chemin du Roustou – 05230 Prunières

04.92.50.62.63 – contact@campingleroustou.com

- Annulation entre 60 et 15 jours avant le début du séjour : Facturation de la totalité des arrhes versées

- Annulation à moins de 15 jours avant le début du séjour : Facturation de la totalité du montant du séjour. Il vous sera toujours proposé un report du séjour, en fonction de nos disponibilités. En cas de refus de la part du client, les conditions ci-dessus s'appliquent

Les raisons dites « de confort » (raison météorologique par exemple) ne sont pas recevables.

Une Garantie complémentaire vous permettant d'obtenir le remboursement du montant de votre séjour en cas d'annulation suivant certaines conditions, pourra vous être proposée par l'établissement.

Garantie Annulation

Cette garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit. Sous réserve du respect des obligations contractuelles, cette garantie vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées, (frais de réservation et souscription à la garantie annulation déduits), si votre séjour devait être annulé dans les cas suivants selon la liste exhaustive ci-après :

Une maladie grave, un accident corporel ou le décès de :

- Vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, votre tuteur
- Vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères

Par maladie grave ou accident corporel grave on entend, toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Les complications de grossesse

Des préjudices graves

Nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnels détruits à plus de 50% (attestation de l'assureur à fournir).

Licenciement économique

De vous-même ou de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour.

Refus ou modifications de congés

Refus ou modifications des congés suite à une demande de votre employeur.

Covid-19

Annulation gratuite et remboursement jusqu'au jour d'arrivée dans les cas suivants :

- Le client ou un membre composant le séjour, est positif ou au Covid au moment du début du séjour.
- Quarantaine, par suite d'un test positif ou déclaré cas contact avéré, dans l'obligation de s'isoler et de faire le test PCR
- Hospitalisation du client ou d'un membre de sa famille (conjoint de droit ou de fait, ascendants ou descendants, tuteur) atteint de la COVID
- Réquisition par les autorités dans le cadre de la lutte contre le COVID
- Les motifs dits « **risques de masse** » sont exclus (quarantaine et confinement généralisés, état d'urgence sanitaire, fermeture des frontières, fermeture administrative de l'établissement, refus



Camping le Roustou

32 chemin du Roustou – 05230 Prunières

04.92.50.62.63 – contact@campingleroustou.com

d'accès au pays de destination en cas d'absence de vaccination et dans le cas où le pays de destination imposait déjà un vaccin au moment de la réservation de séjour)

- Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par lettre recommandée accompagnée de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès, courrier employeur...) dès leur survenance et au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'événement.

Les raisons dites « de confort » (raison météorologique par exemple) ne sont pas recevables.

Responsabilités

Le Camping Le Roustou*** ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de blessure, d'irrégularités, de perte ou de vol d'effets personnels ou de bagages.

Il appartient au client de s'assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de la responsabilité civile.

Droit à l'image

Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, notre site internet et différents supports de promotion dont Facebook.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

Covid

Selon l'évolution des mesures gouvernementales. (à ce jour pass vaccinal demandé pour les personnes de plus de 12 ans)

Pour que tous ensemble nous réussissions ces vacances d'été, soyez vigilants et continuez à respecter les gestes barrières.

Médiateur

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes:

- NOM : **CM2C**

- Saisie par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet :

<https://cm2c.net/contact.php>

- Saisie par voie postale : **CM2C** 14 rue Saint Jean - 75017 Paris

- Téléphone : 06.09.20.48.86.

En cas de difficultés survenant pour l'exécution du présent règlement intérieur, du contrat de location ou par suite de sa résiliation pour quelque cause que ce soit, et si aucune solution amiable ne peut mettre fin au litige, les tribunaux seront seuls compétents.